

Type Diplôme : Master M1 & M2

COMPOSANTE	ELMI	ELMI_Antenne	
MENTION	Gestion des ressources humaines		
CODE DIPLOME	IMGRH18		
Session M1	Session Unique		
Session M2	Session Unique		
Régime d'inscription	Contrat d'Apprentissage/ Contrat de Professionnalisation	Initiale Hors-Apprentissage / Formation Continue / Formation Permanente	

Parcours Type en Master 1		Parcours Type en Master 2	
Economie et Management des Ressources Humaines par apprentissage		Economie et Management des Ressources Humaines	
Heures Maquette Année 1	Heures Valorisées Année 1	Heures Maquette Année 2	Heures Valorisées Année 2
733	733	612	0

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Chaque UE est définitivement acquise dès lors que l'étudiant(e) y a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20). Au sein de chaque UE, il y a compensation entre les ECU.

Obtention du Semestre

Chaque semestre du master est validé dès lors que l'étudiant(e) a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20). Au cours de chaque semestre, il y a compensation entre les UE.

Obtention de l'Année

Chaque année de master est obtenue dès lors que l'étudiant(e) a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20). Il n'y a pas de compensation entre les deux semestres pour obtenir l'année.

Note éliminatoire/ Note seuil

Note inférieure à 10/20 au mémoire

REDOUBLEMENT

Le redoublement n'est pas autorisé sauf décision contraire du jury de délibération des notes et résultats du diplôme.

Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

